

La France évincée de ses terres historiques ne supporte pas qu'Israël récupère les siennes

écrit par Christian Navis | 1 juin 2025





Depuis un demi-siècle, la France s'est laissée grignoter. De façon insidieuse. Une dépossession invariablement niée par la caste politico médiatique. Et renforcée par des groupuscules étrangers dégainant les accusations de racisme contre quiconque dénonçait cette capitulation. Une abdication des pouvoirs régaliens à l'intérieur du pays, coordonnée à une perte de souveraineté à l'extérieur.

La France a abandonné des pans entiers de son territoire. Sans se battre. Sans même protester, hormis de rares exceptions. Fustigées, diabolisées et condamnées par des tribunaux politiques. Évoquer l'existence de cette colonisation à rebours est un tabou qui a valu à des policiers et des employés municipaux d'être mis à pied.

Le paltoquet giflé incapable de restaurer la loi et l'ordre dans son pays, se défoule en insultant Israël

qui réagit comme il faut, quand il faut, sans complexes.

Macronescu fait honte à la France. Une fois de plus. Après s'être ridiculisé en menaçant Trump et en lançant des ultimatums à Poutine, le voilà qui met en demeure Netanyahu de changer de politique ! Confronté à de vrais hommes, qui sont aussi de vrais chefs d'État, l'homuncule exhibe ses faiblesses morales et intellectuelles en exsudant son acariâtre médiocrité par tous ses pores.

Ces jappements de roquet enragé n'empêcheront pas Bibi de poursuivre le nettoyage de la bande de Gaza où le terrorisme faisait si bon ménage avec la criminalité. Mieux encore, le gouvernement de Jérusalem a annoncé jeudi la création de 22 nouvelles implantations juives en Judée-Samarie, que les dhimmis de France appellent « Cisjordanie occupée », comme l'exigent leurs maîtres mahométans.

Selon une carte publiée par le Likoud, le parti du Premier ministre, les 22 implantations en cours sont réparties à travers toute la Cisjordanie, du Nord au Sud en passant par le centre. Deux d'entre elles, Homesh et Sa-Nur, sont symboliques. Situées dans le nord de la rive ouest du Jourdain, abandonnée aux «Palestiniens» par la Jordanie, elles avaient été évacuées en 2005 dans le cadre des « accord de paix » qui n'ont jamais été respectés par la partie adverse.

Les ONG inféodées aux djihadistes pourront toujours s'égosiller, Bezalel Smotrich ministre de la défense a remis les pendules à l'heure. *« Nous n'avons pas pris une terre étrangère, mais recouvré l'héritage de nos ancêtres. Prochaine étape : l'incorporation à l'État d'Israël ».*

L'histoire lui donne raison. La Judée et la Samarie

étaient une partie essentielle de la patrie historique du peuple juif à partir de 1200 avant Rabbi Yeshua bin Youssef al nazrati, dit Jésus. Pendant plus de mille ans, le peuple juif a vécu sur ce territoire et y a établi des institutions gouvernementales et religieuses. Au cours des occupations romaines, sassanides, arabes, turques et anglaises, des Juifs se sont maintenus sur ces terres malgré les brimades, les sévices et les massacres. Un cas d'école du droit du sol que ses chantres refusent de reconnaître.

On mesure toute la différence avec le Francistan où reprendre ce qu'on vous a volé, ou expulser manu militari des squatters, est un délit. Tandis que neutraliser des assassins est un crime. La France émasculée qui n'a pas le courage de défendre son territoire et ses primo-occupants, n'a aucune légitimité ni juridique ni éthique, pour reprocher aux Israéliens de protéger leur pays et leur population.

Rima et Greta sont sur un bateau. Le bateau coule. Vous ne pouvez en sauver qu'une. Laquelle choisissez-vous ?

La « Palestinienne » française quand ça l'arrange, et sa nouvelle copine de croisière la mongolienne nordique Greta dont la silhouette oscille entre anorexie et boulimie, sans que ça améliore son QI <100, ont mis le cap sur Gaza. Leur navire gréé de voiles islamiques qui bénéficie d'une couverture médiatique plus forte que celle du « Vendée Globe », risque de battre des records de vitesse au retour. Une précédente tentative a dû rebrousser chemin au large de Malte après une attaque de drones.

En France, une situation hors de contrôle

D'abord des ghettos voulus par leurs occupants, qui chassèrent ceux qui n'étaient pas de leur tribu, de leur

pays d'origine, de leur religion. Un premier nettoyage ethnique suivi des zones de non-droit. Territoires perdus de la République. Acceptées de fait, puisque l'État ne faisait rien pour s'y opposer. Pérennisant des enclaves étrangères hostiles, radicalisées, où les flics sont interdits de séjour. Et les pompiers et les médecins filtrés à l'entrée par des barrages armés comme à Beyrouth.

En 2019, un ancien préfet, [Michel Aubouin](#), évaluait à 500 les zones de non-droit sur notre territoire. Il suffit d'ouvrir les yeux et de considérer l'évolution de la criminalité et des émeutes que les médias ne peuvent plus taire, pour se dire que ce chiffre est largement dépassé en 2025. Un chiffre toujours contesté par le ministère de l'intérieur et nié par les « vérificateurs » (nom français des fact checkers) des gauchistes auto-proclamés cerbères du politiquement correct.

Éric Ciotti, élu de terrain confronté aux réalités, a validé cette évaluation, affirmant que s'il participait un jour au pouvoir, il n'hésiterait pas à avoir recours à l'armée pour pacifier ces quartiers rebelles où la police est impuissante, la justice bienveillante, et l'opinion indifférente. En attendant, le préfet Aubouin, témoin gênant, né dans une cité périurbaine où il a passé sa jeunesse comme Bardella, a été puni d'avoir écrit « Quarante ans dans les cités ». On l'a nommé inspecteur de l'administration. Le cimetière des éléphants.

Des discussions byzantines ont régulièrement cours dans les médias, avançant qu'on ne pourrait comptabiliser les zones de non-droit, faute de définition juridique. Discours récurrents de négationnistes qui refusent de voir ces zones gangrenées par la drogue, l'islamisation et la violence. Et atermoiements des « humanistes » qui relativisent. « *Cinquante, pas si terribles que ça, où*

il fait bon vivre, quoi qu'on en dise ». Mais ces belles âmes crèchent dans des quartiers huppés, protégés par des sociétés de sécurité.

« Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde » disait Albert Camus. Un aphorisme plus que pertinent en l'occurrence.

Ces émirats sécessionnistes dans les faits, il faudrait commencer par en reconnaître l'existence. On ne peut rien faire tant que les cités interdites demeurent confinées dans le domaine des faits divers, toujours minimisés avec floutage des voyous. Des statistiques du ministère de l'intérieur toujours truquées. Et des analyses de sociologues d'extrême gauche qui refusent d'en sérier les structures et le fonctionnement.

Ciotti confirme l'évaluation de l'ex préfet : *« 500 zones de non-droit au moins. Des territoires qui ont globalement échappé à la régulation de l'État et aux lois communes. »* La police de terrain n'entre plus dans certains quartiers depuis les émeutes de 2005. Et pour les crimes, la police judiciaire doit se déployer avec un accompagnement de forces, digne d'une petite armée en campagne. Sous des tirs de projectiles divers. Et parfois d'armes à feu importées d'Ukraine ou du Kosovo.

Le sénateur LR Stéphane Le Rudulier, vilipendé par les médias collabos, précise : *« On n'a jamais dit que les forces de l'ordre n'allaient plus dans ces zones, mais quand elles sont obligées de s'y rendre en nombre pour des opérations ciblées, elles n'y restent pas. »* Faisant référence à plusieurs quartiers de Marseille, il évoque des lieux où le trafic de drogue, les rackets et les gangs ont éliminé le « vivre ensemble ».

Il n'y a pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir

Frédérique Camilleri, préfète de police des Bouches-du-

Rhône, affirmait qu'il n'y avait pas de zone de non-droit à Marseille. Faisant écho à la novlangue de Moussa, encore à Beauvau, pour qui « *il n'existe pas de zone de non-droit dans notre pays, mais quelques endroits difficiles* ».

Depuis 2012, 80 zones de sécurité prioritaire (ZSP) ont été mises en place dans les territoires qui souffrent le plus de l'insécurité quotidienne, d'une délinquance enracinée et d'une dégradation notable des conditions de vie des habitants. Le déploiement ostensible de forces de l'ordre à la périphérie participe à la comédie du laisser faire. Avec des actions ponctuelles quand la situation devient intenable et que la délinquance tourne aux émeutes, puis à la guérilla urbaine. Ou à l'intifada comme préconisé par les islamistes.

Le gouvernement a toujours refusé de reconnaître que, dans ces enclaves étrangères hostiles, la charia s'applique à la place du code civil pour les mariages et filiations, les cessions de biens et les héritages. La charia remplace le code de commerce pour les activités licites ou illicites. Des imams, cadis ou muftis reconnus par l'État comme « facilitateurs » font office de juges, comme au bled. Là où les trafiquants n'imposent pas leur loi avec la vengeance privée en guise de code pénal. Et tout le monde paye « volontairement » le « zakat » et la taxe halal.

Christian Navis

<https://climatorealism.blogspot.com/>

Ripostelaique.com